



# Flash infos

Mai 2023

*Nous arrivons maintenant à mi-mandat des responsabilités qui nous ont été confiées. Il est d'usage de présenter un premier bilan des réalisations ou de l'avancement des travaux mis en œuvre destinés à mieux vous servir.*

*En dépit de la période de crise sanitaire qui a fortement impactée notre collectivité, l'énergie et l'investissement de vos élus ont permis la réalisation de différents projets et objectifs.*

*La liaison piétonne est enfin réalisée. Le plan local d'urbanisme arrive dans l'une de ses dernières phases avec une enquête publique qui va très prochainement être planifiée. La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection est désormais à l'étude.*

*Dans le cadre d'un contrat rural la réfection de la toiture de l'épicerie appartenant à la commune est en cours et sera suivie par la réhabilitation de l'appartement au-dessus de celle-ci. Les travaux d'aménagement des abords de la salle des fêtes vont être réalisés cet été.*

*Concernant les allées principales du cimetière les travaux de mise en accessibilité commenceront au printemps 2024.*

*Pour notre école, le changement des huisseries et de la chaudière sont programmés dans le cadre de subventions possibles par le fond vert (enveloppe d'aide à l'accélération de la transition écologique).*

*Comme promis la commune a signé une convention de participation pour l'accueil de nos enfants au centre de loisir de Sammeron durant les petites vacances scolaires.*

*Enfin pour vous proposer une meilleure offre de service, des élus assurent désormais une permanence chaque samedi matin.*

*Toutes ces réalisations et projets sont et seront réalisés en autofinancement sans recours à l'emprunt grâce à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.*

*Ainsi donc est le bilan intermédiaire que je souhaitai présenter devant vous.*

*Bonnes vacances à toutes et à tous !*

*Pierre Hordé*



## Point village

### Travaux

Les travaux sur la toiture de l'épicerie ont commencé le 25 avril.

### Résultats du sondage

Nous vous avons sollicité dans le Petit Journal paru en janvier afin de répondre à un questionnaire sur l'éclairage public et la vidéoprotection.

Nous avons reçu 37 retours et nous vous en remercions.

**Concernant l'éclairage public**, vous y êtes majoritairement POUR (29 pour et 4 contre).

Les NON invoquent l'insécurité engendrée dont le risque de cambriolage. D'autres suggèrent l'extinction d'un lampadaire sur deux.

Concernant les cambriolages, les gendarmes présents lors de la réunion publique avaient

informés, qu'à leur connaissance, l'extinction n'avait pas engendré d'augmentation des cambriolages dans les villages où l'extinction était déjà effective.

Concernant la **plage horaire** d'extinction vous êtes également en majorité POUR (30 pour 5 contre)

Pour les NON, les suggestions sont l'extinction totale, de 21h00 à 5h00, de minuit à 5h00, ou adapter en fonction de la luminosité ambiante.

Pour les endroits stratégiques à laisser éclairé, les réponses sont quasiment égales (15 pour et 16 contre). Les propositions sont le pont, l'église, les entrées d'Ussy, la mairie, les arrêts de bus, l'impasse de la mesure où le bitume est très abîmé.

Enfin pour votre ressenti général, la plupart des réponses ne concernait pas l'éclairage mais

la circulation, la vitesse excessive, une taxe foncière très élevée, le réaménagement des jeux de l'aire de jeux. Pour l'éclairage, des suggestions ont été émises, notamment mettre des bandes lumineuses sur le terre-plein du pont, baisser l'intensité des lampadaires et les passer tous en led. Pour le ressenti, peur de sortir de chez soi, village éteint = village triste ou bien satisfaction du dispositif qui est bon pour l'environnement et l'économie budgétaire engendrée. Nous allons étudier ces propositions. **Concernant la vidéo protection**, vous êtes également majoritairement pour (25 pour et 11 contre). Lors de la réunion, les POUR étaient plutôt mitigés.

Les personnes CONTRE invoquent principalement un budget trop élevé pour un résultat incertain. Que ce budget pourrait être employé à d'autres fins plus pertinentes comme la circulation, la création d'un poste de police municipale avec des activités proposés aux jeunes pendant les vacances scolaires et les mercredis, enfouissement des fils électriques et téléphoniques, éclairage de l'église, aider les personnes âgées et les jeunes familles pour la garde des enfants.

Les personnes POUR ont votés majoritairement pour la première proposition concernant le système à installer (25 pour et 5 contre, 7 sans réponse).

Les **endroits proposés** hormis les sorties du village sont : le carrefour du pont, les arrêts avec un stop, le pâtis, les arrêts de bus, la salle des fêtes, l'église, le cimetière, les toilettes du camping, le stade, les zones pavillonnaires, la rue de la Ferté, la rue de Changis.

Nous allons donc étudier la faisabilité d'un système de vidéo centralisé.

*Patricia Lemoine*



C'est avec plaisir que nous avons accueilli le 4 février, de 10h30 à 12h, Mme Patricia Lemoine, députée de la 5<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Marne dans le cadre de ses permanences.

Ce fut un moment convivial d'échanges avec les administrés et vos élus.

### *Vote des taux des taxes*

Lors du conseil municipal du 11 avril dernier, nous avons voté les taux des taxes sur la commune et nous ne les avons pas augmentés.  
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %.  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45 %.  
Taxe d'habitation : 10,10 %.

Cependant vous constaterez une augmentation de la part du département et de la région, notamment la mise à jour des bases de valeur locative.

Il a été également acté dans le budget que les services péri-scolaires ne seront pas augmentés.

### **ASSAD**

Service d'aide et d'accompagnement à domicile autorisé par le Conseil Général de Seine et Marne et agréé qualité.

Votre commune adhère et cotise à l'Association SSAD de Trilport et ses environs.

Les services proposés par l'ASSAD sont conçus pour aider les personnes à maintenir leur qualité de vie et leur indépendance à la maison.

Les prestations de services ménagers comprennent des tâches telles que l'entretien du logement, de la literie et de la vaisselle, ainsi que la préparation des repas. Cela peut aider les personnes à maintenir un environnement propre et confortable sans avoir à se soucier de ces tâches quotidiennes.

Cela peut inclure de l'aide pour la toilette, l'habillage et le déshabillage, ainsi que pour les courses.

### **Public accueilli**

Cela s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes dépendantes, aux personnes en situation de handicap et aux personnes fragilisées momentanément.

### **Procédures d'admission**

Une aide financière totale ou partielle du département ou de la caisse de retraite peut permettre une aide de financement pour l'intervention d'une aide ménagère.

## Contacts

PLACE DU 19 MARS 1962  
82 RUE DE MONTCEAUX  
77470 TRILPORT  
Tél. : 01 60 09 44 94

## Rappel civilité



### COLLECTE DES BACS SUR LA VOIE PUBLIQUE

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer ses poubelles sur la voie publique en dehors des règles de gestion des déchets ménagers fixées par les communes afin de ne pas embarrasser les voies.

Le ramassage des ordures ménagères à Ussy-sur-Marne est fixé selon les règles suivantes :

- **Le mardi matin : Bac noir**
  - Ramassage des ordures ménagères
- **Le vendredi matin : Bac jaune et bac vert**
  - Ramassage des déchets recyclables (semaines impaires)
  - Ramassage des végétaux (jusqu'au 26 novembre)

**Il est impératif de sortir vos conteneurs la veille au soir et de les replacer sur votre propriété dans la journée.**

**Article R644-2 du code pénal**  
*Modifié par Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8*  
*Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage y compris les ordures ou les déchets est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.*  
*Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.*

Si vous faites abstraction de cette interdiction, sachez que des sanctions existent.

- En cas d'amende, vous réglez 68 € si vous la payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant la constatation de l'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant).
- Au-delà de 45 jours, l'amende passe à 180 €.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Maire,  
Pierre HORDÉ

Mairie d'Ussy-sur-Marne - 2 rue de Changis - 77260 Ussy-sur-Marne  
Tél : 01.60.22.15.17 / adresse e-mail : mairie.ussy-sur-marne@laposte.net

## Inscriptions scolaires

Les inscriptions pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes. Bulletin de préinscription est disponible à la mairie et sur notre site Internet, [www.ussy-sur-marne.fr](http://www.ussy-sur-marne.fr), enfance et scolarité.

## Inscription pour Noël 2023

Nous vous rappelons que les inscriptions pour Noël 2023 se dérouleront au mois de septembre, un coupon de rappel sera distribué à l'école dès la rentrée. Pour les enfants non inscrits à l'école, surveillez les infos sur le site Internet, PanneauPocket et la page Facebook de la mairie.

## Vandalisme

Deux engins de chantier qui intervenaient dans le cadre de l'installation du réseau fibre sur les hameaux d'Avernes et Beauval ont été incendiés dans la nuit de dimanche 23 avril à lundi 24 avril.

Cet acte malveillant est la preuve encore une fois que le respect des choses et du travail d'autrui ne concernent pas tout le monde. C'est désolant !



## Notre nouvelle centenaire

Le 23 avril, Mme Madeleine Lardereau a fêté ses 100 printemps.

À l'invitation de la famille et des voisins, la commune a participé à ce moment très émouvant.

Mme Lardereau a remercié tout son entourage ainsi que ses plus proches voisins pour leur soutien de tous les jours qui lui permet d'être encore chez elle. Nous retiendrons cette phrase de Madeleine : « J'ai attendu longtemps mais ça vaut le coup ».





## Que s'est-il passé ?

### *Randonnée gourmande*

Le 19 avril dernier notre commune a accueilli une étape de la randonnée gourmande organisée par la commune de Nanteuil-lès-Meaux. Elle prenait cadre dans le parcours de saint Colomban sur notre territoire. Nous étions chargé d'accueillir les randonneurs pour la pause repas avant qu'ils repartent vers Jouarre effectuer les deux dernières étapes. Avant cela, ils ont pu profiter d'une visite de l'église et d'une vidéo retraçant le parcours de saint Colomban proposé par M. Ampen. Si la matinée a fortement été arrosée, les randonneurs ont pu reprendre la route, soit à pieds, soit en bus sous un ciel beaucoup plus clément.



Pour remercier les bénévoles, un apéro-dinatoire a été organisé dans notre salle polyvalente le 20 avril 2023.



Voici l'article publié par la commune de Nanteuil-lès-Meaux

### RANDONNÉE GOURMANDE : Un grand merci aux bénévoles !

Le dimanche 19 mars s'est tenue la randonnée gourmande organisée par le Comité des fêtes et la Ville de Nanteuil-les-Meaux. Un parcours pédestre de 26 km, jalonné par les étapes du chemin parcouru par Saint-Colomban, au travers des villages briards de Nanteuil-lès-Meaux, Montceaux-lès-Meaux, Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux, Ussy-sur-Marne et Jouarre.

Après le succès phare de cet événement auquel ont participé plus de 400 randonneurs, le maire Régis Sarazin, Catherine Amado, Adjointe au maire en charge de l'Événementiel et Jean-Philippe Baert, Président du Comité des fêtes, et les élus des autres communes...ont tenu à remercier lors d'un moment de convivialité le jeudi 20 avril dernier, tous les bénévoles des communes participantes et les féliciter pour la réussite de cet événement en appuyant sur l'importance de leur participation dans la mise en place de ce projet. En effet, retraités ou en activité, les bénévoles sont nombreux à s'investir sur le territoire afin de faire vivre les communes.

Au total, ce sont 60 personnes qui se sont réunies dans la salle polyvalente d'Ussy-sur-Marne, en la présence du maire de la commune, Pierre Hordé et de sa conseillère municipale Dragana Petrovic, de Jean-Luc Mondat, 1<sup>er</sup> adjoint et Christine Dehosse adjointe au maire de Jouarre, de Vincent Bosson adjoint au maire de Montceaux-lès-Meaux, mais également de Laurence Miffre-Peretti maire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux. Les membres des associations « Balades et rando » et des « Amis de Saint-Colomban » étaient également présents. La cérémonie s'est poursuivie autour d'un pot et d'un verre de l'amitié.

Afin de faire perdurer cet événement incontournable, la Ville de Nanteuil-lès-Meaux souhaite faire de ce parcours pédestre un rendez-vous annuel !



### Pâques

Dimanche 9 avril, nous avons accueilli petits et grands pour une matinée conviviale à la recherche du saint Graal, l'œuf en chocolat de Pâques.

En plus de deux structures gonflables et d'une pêche aux canards à l'extérieur, les ussois ont pu profiter d'un atelier décoration, de pop corn tout frais et d'une collation.

Cela a été également l'occasion de notre concours annuel de gâteaux. Deux beaux et

bons gâteaux se sont affrontés proposés par Mme Dridi et Mme Santinho. Ils ont été départagés par un jury composé d'une adulte et de trois enfants de la commune.

Le choix du jury s'est porté sur le gâteau confectionné par Mme Santinho qui est repartie avec un énorme œuf au chocolat. La deuxième place n'est pas repartie bredouille, puisque qu'une récompense lui a également été offerte.

À l'année prochaine pour une nouvelle chasse aux œufs.



## Sauvetage d'un faucon crécerelle



Lundi 3 avril, nos services ont recueilli un oiseau en détresse trouvé sur la voie publique.

Respectueux et sensibles à la préservation de la faune et la flore, l'animal blessé a été placé en sécurité dans nos locaux avec toutes les précautions nécessaires puis déposé auprès du centre de soins spécialisé de la faune sauvage.

Faune Alfort - ENVA - Bât. Nocard,  
7 avenue du Générale de Gaulle, 94704  
Maison-Alfort Cedex  
<https://www.faune-alfort.org>

D'après les services vétérinaires, il s'agissait d'un faucon crécerelle, espèce très répandue dans la région. Pris en charge, l'animal recevra les soins de santé nécessaires. Suivant une plus ou moins longue période de convalescence, il sera libéré à Ussy-sur-Marne et par conséquent replacé dans son environnement naturel.

### **Vous trouvez un animal sauvage : Que faire ?**

S'il n'y a pas de plaie apparente, placez-le dans un lieu sûr, loin de vos animaux domestiques. Laissez à disposition de l'animal un fond d'eau

dans un petit récipient ou hydratez-le à l'aide d'une pipette. S'il va beaucoup mieux et essaie de s'échapper, laissez-le partir !

### **S'il vous semble toujours mal en point, comment agir ?**

Si vous devez manipuler l'animal, ne prenez pas de risques inconsidérés :

- Dans le cas d'espèces pouvant être dangereuses (morsures ou griffures) il est impératif de requérir l'intervention d'un spécialiste (pompiers, ONCFS).
- Dans le cas d'espèces ne présentant pas de danger particulier, vous pouvez utiliser des gants de jardinage, une serviette ou une veste pour entourer l'animal et le manipuler sans que personne ne soit blessé.

### **Comment transporter l'animal ?**

Une boîte de transport pour chat ou chien est idéale. Pour les oiseaux, vous pouvez également utiliser un carton de taille adaptée et percé de petits trous.

Les animaux en détresse sont souvent en hypothermie, veillez à ce qu'il ne prenne pas froid en le plaçant dans un endroit sec, chauffé et sans courant d'air. N'hésitez pas à placer un linge propre au fond du contenant, cela aidera l'animal à se détendre suite à sa capture.

Les vétérinaires ne sont pas habilités à recueillir des animaux sauvages, ceux-ci n'étant pas équipés pour prodiguer des soins très spécifiques.

Seul le centre de sauvegarde le plus proche, (cité ci-dessus), est en mesure de pouvoir prendre en charge un animal issue de la faune sauvage.

La détention d'animaux sauvages en captivité est régie par le Code de l'environnement, articles L. 413-1 à L. 413-5 et ses textes d'application.



# Que va-t-il se passer ?

## Les 6, 7 mai

Le comité des fêtes organise la fête patronale du village. Cette année le thème est Roue fleurie. Samedi après-midi, jeux sur le pâtis pour gagner des jetons. Dimanche après-midi, rendez-vous au départ du défilé sur le pont du chemin de fer de la rue de la Ferté à 15h. Ouverture de la fête foraine dès vendredi 5 mai avec 1 ticket acheté, 1 ticket gratuit ce jour là (coupon disponible au café de la Marne) et lundi 8 mai, de 14h à 19h, tous les manèges seront à 2 euros le ticket.

## Le 8 Mai

L'association du Poilu d'Ussy, vous invite à honorer nos soldats morts pour la France et célébrer ce jour où nous avons été libérés de l'oppression et de l'occupation. Rendez-vous au monument aux morts à 10h puis au cimetière sur la tombe des aviateurs.

## Le 29 mai

Le jour de la Pentecôte, le comité des fêtes organise sa traditionnelle brocante en bord de marne, avec restauration et buvette sur le pâtis. Informations et inscriptions au 0765704320 de 17h30 à 20h en semaine et de 14h à 20h le week-end.

À cette occasion, toute bonne volonté sera appréciée, le comité des fêtes étant à la recherche de bénévoles pour compléter son équipe. Contactez le comité au même numéro ci-dessus.

## Le 24 juin Conviv'Ussy n° 2

En partenariat avec l'école, la deuxième saison de Conviv'Ussy prendra place dans la suite de

la fête de l'école qui se déroulera le matin avec remise des prix par la mairie. Cela faisait longtemps qu'elle n'avait pas eu lieu, puisque les dernières années nous faisons la distribution directement dans les classes.

Vous êtes tous invités à participer à cette journée de rencontre avec nos associations à partir de 11h30. Repas sur place.

Le repas des enfants étant offert, pour la bonne gestion de cette journée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-dessous avant le 17 juin, en nous indiquant si vous resterez pour manger et combien d'enfants et d'adultes seront présents.

## La rando

Notre randonnée annuelle est programmé pour le 1<sup>er</sup> juillet. L'inscription préalable est nécessaire en mairie avant le 29 juin. Venez nombreux et bien chaussés.

## Le centre de loisirs

Comme chaque année, le centre de loisirs ouvrira ses portes au mois de juillet pour trois semaines dès la fin de l'année scolaire. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 22 mai jusqu'au 23 juin dernier délai en mairie.

## Les intervillages

Cette année les intervillages se feront le 2 septembre à Sammeron. La liste d'inscription se trouvera en mairie dès la fin juin. Un entraînement à certains jeux prévus au programme se fera lors de la fête Conviv'Ussy. Venez nombreux défendre les couleurs de notre village.

### Coupons réponse présence repas Conviv'Ussy

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Nombre d'enfants jusque 18 ans pour le repas gratuit : .....  
Nombre d'adultes payants pour le midi : ..... x 5 euros